

## 2023 - 2024

## DEMI-PENSION - ETUDE ET GARDERIE 2023 - 2024

(Partie à conserver)

Service assuré: lundi, mardi, jeudi, vendredi.

LUNDI

L'inscription à la demi-pension et à l'étude (classes élémentaires) ou garderie (classes maternelles) est facultative. Elle est facturée au trimestre, tout changement ou permutation de jour devra être signalé en décembre et en mars pour le trimestre suivant, par mail au secrétariat.

Horaires garderie / étude : de 16h30 à 18h 30 (ouverture des portes à 18h). Aucune sortie autorisée avant 18h.

Il n'y aura pas d'étude, ni de garderie la veille des vacances scolaires.

## Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'absence les repas seront remboursés uniquement sur certificat médical et à partir du 5<sup>ème</sup> jour.

	(partie à découper et	à joindre au dossie	r)
	Prénor	n :	
JOURS DE	CANTINE : mettre un	e croix dans la case	correspondante
JOURS DE LUNDI	CANTINE : mettre un  MARDI	e croix dans la case JEUDI	vendante vendredi

mettre une croix dans la case correspondante

JEUDI

VENDREDI

**MARDI**